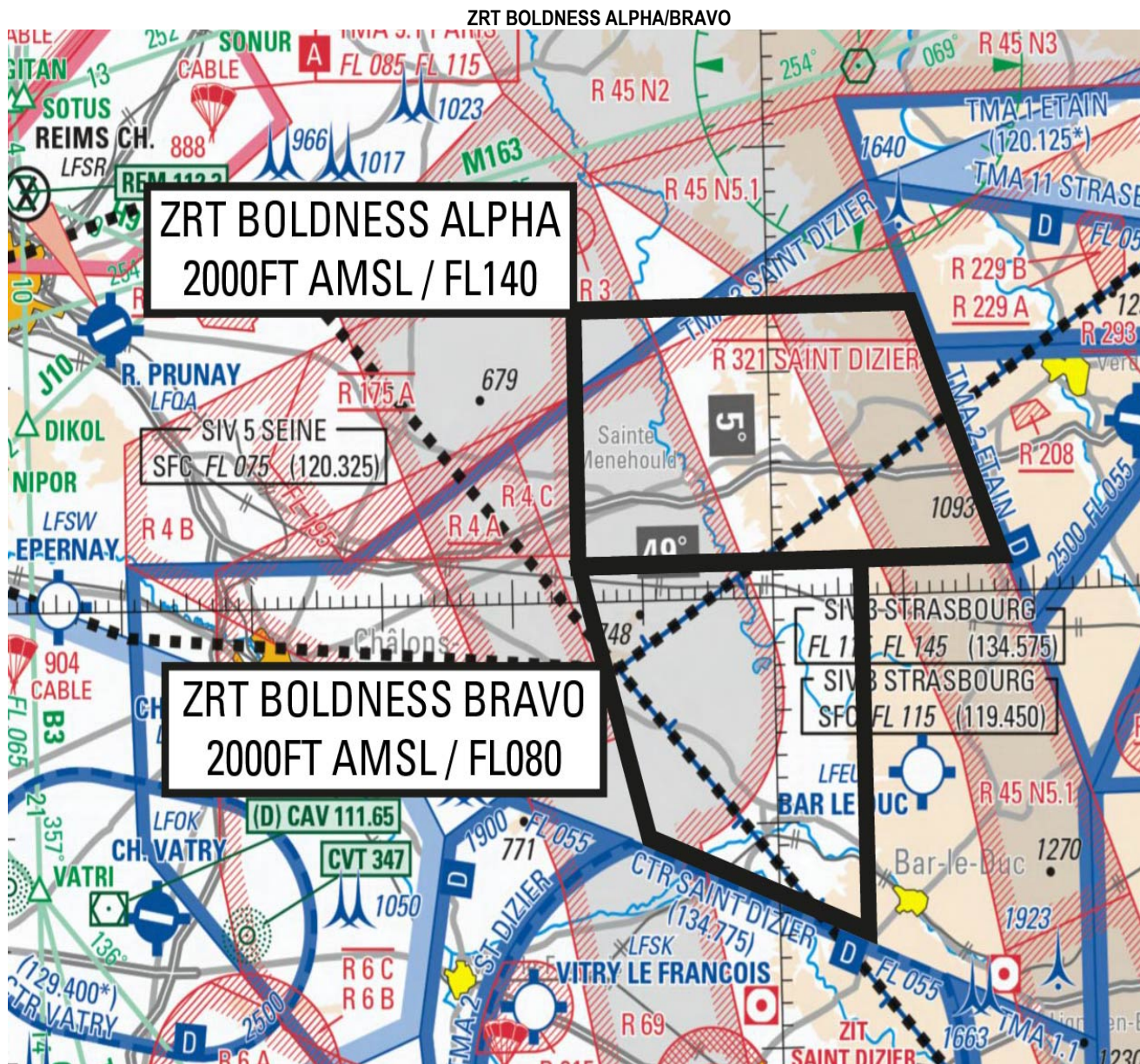


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice BOLDNESS 21 dans la région de Ste Menehould.

En vigueur : Du Mardi 23 Novembre 2021 au Jeudi 02 Décembre 2021.

Lieu : FIR : REIMS LFEE, PARIS LFFF - et AD : BAR-LE-DUC/Les Hauts de Chée LFEU, SAINT-DIZIER ROBINSON LFSI, ETAIN ROUVRES LFQE, CHALONS/Vatry LFOK, CHALONS/Ecury-sur-Cooles LFQK, VITRY-LE-FRANCOIS/Vaulerc



ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la Défense évoluant de jour et de nuit, en toutes conditions de vol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT BOLDNESS ALPHA/BRAVO :

23, 25, 30 novembre, 02 décembre : chaque jour, 0700-0800, 1000-1100, 1315-1415, 1800-1845 et 2100-2200

24, 26, 29 novembre, 01 décembre : chaque jour, 0700-0800, 1000-1100 et 1315-1415

Prévision d'activité connue auprès du directeur d'exercice à J-1 11h00

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Seine INFO : 120.325 MHz

Paris nord INFO : 125.700 MHz

Strasbourg INFO : 134.575 MHz

St Dizier APP : 134.775 MHz

Etain APP : 120.125 MHz

Vatry TWR : 129.400 MHz

CDC RAKI (Cinq mars la pile) : 119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE

DIREX (Directeur de l'exercice)

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION SERVICES RENDUS

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- ZRT A et B :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact et accord du gestionnaire.

- ZRT B :

- Les aéronefs au départ ou à destination de LFSI après coordination avec le gestionnaire.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT BOLDNESS ALPHA

Limites latérales

49°12'58" N,004°45'05" E

49°12'58" N,005°11'00" E

49°01'37" N,005°17'36" E

49°01'37" N,004°45'05" E

49°12'58" N,004°45'05" E

Limites verticales

2000ft AMSL / FL140

ZRT BOLDNESS BRAVO

Limites latérales

49°01'37" N,004°45'05" E

49°01'37" N,005°06'44" E

48°45'05" N,005°06'44" E

48°49'30" N,004°50'07" E

49°01'37" N,004°45'05" E

Limites verticales

2000ft AMSL / FL080

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les zones suivantes ne seront pas activées pendant l'exercice :

LF-R69 Champagne, LF-R45 N5.1 Meuse Nord

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :**CELLULE APPUIS SPECIALISES 3D (Régiment d'Artillerie d'Afrique) :**

Téléphone : 04.26.22.83.30

68raa-c3d.resp.fct@intradef.gouv.fr

COMALAT :**Section espaces temporaires**

Téléphone : 01.73.95.22.84/83

Pendant l'activité :**Directeur de l'exercice (DIREX) :**

Téléphone : 06.95.36.47.98

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars La Pile

Téléphone : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont verdun**(en cas de remplacement)**

Téléphone : 04.26.72.83.99 ou 04.78.14.65.21